

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2006 – 4

Date : 27/01/06	Objet : Modernisation de 7 ZNIEFF et validation de 10 nouvelles ZNIEFF	Vote : Favorable à l'unanimité
------------------------	---	---------------------------------------

Le CSRPN, réuni le 27 janvier 2006 a étudié les dossiers suivants :

- Validation scientifique de 7 ZNIEFF :

- N° : 410000468 : Marais de Château Salins
- N° : 410000526 : Haut du Mont – Camp Romain Sape de la carrière
- N° : 410001909 : Les Malacquits
- N° : 410007501 : RD 907 Saint Mihiel Sapes des Nègres
- N° : 410008800 : Les Paquis, Les Neufs prés
- N° : 410009533 : Fort de Pagny la Blanche Côte
- N° : 410015735 : Saint Mihiel Fort du camp des Romains

La ZNIEFF n 410000526 : Haut du Mont – Camp Romain Sape de la carrière proposée à la validation résulte du regroupement des ZNIEFF « Haut du Mont-Camp romain - Sape de la carrière », d'une part et « Sape de la carrière » (n°410002401) dont le périmètre est entièrement inclus dans celui de la précédente.

- Proposition de 10 nouvelles ZNIEFF, toutes situées dans la région naturelle du Warndt :

- Zone dite « Dorviller – Les Bassins » (située sur la commune de Flétrange),
- Zone dite « Houve II » (située sur les communes de Creutzwald et Ham-sous-Varsberg)
- Zone dite « Diesen » (située sur les communes de Diesen, Carling, Saint-Avold et Porcelette),
- Zone dite « Saint-Avold Nord » (située sur les communes de Saint-Avold, Longeville-les-Saint-Avold et Porcelette),
- Zone dite « Forêt du Zang » (située sur les communes de Saint-Avold, Carling et l'Hopital),
- Zone dite « Carrière de Freyming » (située sur les communes de Freyming-Merlebach et Saint-Avold),
- Zone dite « Rosbruck-Marienau » (située sur les communes de Forbach, Morsbach et Rosbruck),
- Zone dite « Rosselmont » (située sur les communes de Forbach, Petite-Roselle et Schoeneck),
- Zone dite « Konken – Trois Maisons » (située sur les communes de Saint-Avold et Longeville-les-Saint-Avold).

- Zone dite « Vallon de Schafbach » (située sur la commune de Petite-Rosselle).

Avis du CSRPN (Avis N° 2005-4) :

Après avoir examiné, pour chacune de ces zones, la cartographie des habitats ainsi que la description détaillée de ces milieux et la liste des espèces inventoriées depuis 1995,

Considérant que ces zones répondent aux critères de qualification en ZNIEFF,

Les membres du CSRPN valident le périmètre et le contenu de 6 ZNIEFF présentées ainsi que les propositions de 10 nouvelles ZNIEFF.

La zone « Marais de Château-Salins » est validée sous réserve de l'extension du périmètre à l'ensemble des prés salés correspondant aux propriétés du Conservatoire des sites lorrains.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Muller', written in a cursive style.